

Tenue au Maroc du 26^è congrès international du notariat

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-10-2010 22:10:13

La tenue du 26^è Congrès international du notariat pour la première fois en Afrique et précisément au Maroc traduit la conviction de la communauté internationale en la justesse de la cause nationale et des droits du Maroc sur son Sahara, a affirmé dimanche à Marrakech le ministre de la Justice, Mohamed Naciri.

Ce choix est l'illustration du soutien de la communauté internationale au Maroc pour trouver une solution politique, consensuelle et définitive à la question du Sahara, à travers l'initiative d'autonomie dans les provinces du sud, a ajouté le ministre dans une allocution lue en son nom à l'ouverture des travaux de ce conclave (3 au 6 octobre).

"Cette proposition courageuse est qualifiée de crédible et sérieuse par les Nations Unies et par la communauté internationale", a rappelé le ministre.

Initié sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, par l'Union Internationale du Notariat (UINL) en partenariat avec la Chambre nationale du notariat moderne du Maroc, cette importante manifestation juridique connaît la participation de plus de 2.000 notaires représentant quelque 80 pays.

Ce conclave constitue une occasion pour les congressistes de se pencher sur nombre de thématiques d'actualité relatives à l'exercice de leur profession.

"Participation du notariat à l'action de l'Etat face aux nouveaux défis de la société: transparence des marchés financiers, blanchiment de capitaux, urbanisme et environnement" et "l'acte authentique notarial au service de la sécurité des investissements en particulier, son efficacité pour sa publicité dans les registres et sa force exécutoire", tels sont les deux principales thématiques autour desquelles se focaliseront les débats lors de ce congrès.

Le premier congrès international du notariat a eu lieu en 1948 à Buenos-Aires en Argentine, alors que les autres éditions précédentes ont été organisées en Amérique et en Europe.

MAP